



PROCÈS-VERBAL
DE CONTRÔLE VOLONTAIRE
D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

Auto
Sécurité

N° D'IMPRIMÉ C 60601881

Exemplaire conservé par le centre

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire total	23/07/2025	25026566

FONCTIONS CONTRÔLÉES	DÉFAILLANCES CONSTATÉES
Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.	Défaillances majeures : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle réglementaire) 1.4.1.a.2. PERFORMANCES DU FREIN DE STATIONNEMENT : Frein inopérant d'un côté ARG 1.4.2.a.2. EFFICACITÉ DU FREIN DE STATIONNEMENT : Efficacité insuffisante 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences AVG , AVD 8.2.22.e.2. OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE	
N° D'AGRÈMENT :	S013C026
(9)RAISON SOCIALE :	SARL CONTROLE DU GARLABAN
(3) COORDONNÉES :	323 BD VOLTAIRE RN 8 13821 LA PENNE S/ H. Tél : 04-91-24-72-98

(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR	
N° D'AGRÈMENT :	083F1066
SIGNATURE :	

IDENTIFICATION DU VÉHICULE		
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GE-157-JQ (F)	28/01/2022	28/01/2022
Marque	Désignation commerciale	
PEUGEOT	BOXER	
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF3YAANFB12T65717	N1	CTTE
Type / CNIT	Energie	
YAANFB	GO	
Document(s) présenté(s)		
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice		

KILOMÉTRAGE RELEVÉ
192971

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES				
	AVANT		ARRIERE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :		-0.6 m/km		
Dissymétrie suspension ($\leq 30\%$) :	1 %		1 %	
Forces verticales :	1360 daN		913 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	465 daN	447 daN	323 daN	325 daN
Déséquilibre (<20%) :		4 %	1 %	
Forces de freinage (efficacité) :	465 daN	447 daN	323 daN	325 daN
Taux d'efficacité global ($\geq 50\%$) :	68 %			
Frein de stationnement Taux d'efficacité ($\geq 18\%$) :	12 %			
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	+2.0 %		+2.0 %	